



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Délibération du conseil municipal du 10 septembre 2026

Objet : **TABLEAU DES POSTES CREATION DE POSTES**

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 3 septembre 2026.

PRESENTS :

Mmes Isabelle DUMAS, Laetitia FAURE, Laure FAYOLLE, Sylvaine FOURNIER, Annie FRAGOLA, Solenn GOASDOUE, Charlotte LABEYRIE, Françoise LANNOY, Barbara LUCATELLI, Rebecca NALLET, Clémentine POURADIER-DUTEIL, Caroline RENOUF, Annie TANI.

Présents : 25
Représentés : 4
Absents : 0
Votants : 29

MM. Patrick AYACHE, Adrien EDUARDO-PEDONE, Didier GERARDO, Sébastien KEJIKIAN, Patrick LE PENDEVEN, Alexandre LEOPOLD, Marc LIZERE, Philippe LORIMIER, Philippe MARROT, Serge POMMELET, Eric ROETS, David ROUX.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mme Sophie PROUTIERE GRANGEAT (pouvoir à Philippe LORIMIER).

MM. Pierre BONAZZI (pouvoir à Patrick AYACHE), Pierre-Jean CRESPEAU (pouvoir à Solenn GOASDOUE), Richard PEROT (pouvoir à Françoise LANNOY).

ABSENTS :

-

Mme Sylvaine FOURNIER a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant la délibération n°071-2019 du Conseil municipal portant sur le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin d'adapter le besoin de service public.

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

• Pôle Education (Art.L313-1 CGFP) – Service périscolaire

- 1) Une animatrice périscolaire titulaire ayant décidé de démissionner de ses fonctions, est remplacée par un autre agent dont le poste a déjà été créé en conseil municipal.

Il est donc nécessaire de mettre en concordance le tableau des effectifs ; C'est pourquoi il est proposé de supprimer le poste suivant à compter du 1^{er} septembre 2026 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	Temps non complet à complet à 8h00 hebdomadaires	AANT-P2-1

- 2) Considérant la demande de reclassement formulée par une agente du grade d'adjoint technique principal de 2^e classe, affectée à la restauration scolaire et au pôle Éducation, vers la filière Animation, et son instruction favorable, il est proposé de la reclasser sur le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe. L'intéressée occupait un emploi à temps non complet de 33h15 hebdomadaires. Ses nouvelles fonctions s'exerçant sur un emploi à 23h50 annualisées, il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs en supprimant le poste correspondant à son ancien grade et à son ancienne quotité de travail, comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CL.	C	Temps non complet à complet à 33h15 hebdomadaires	ATECH-P2-1

et en créant le poste correspondant à son nouveau grade et à sa nouvelle quotité de travail suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	Temps non complet à complet à 23h50 hebdomadaires	AANT-P2-1

- 3) À la suite de sa disponibilité pour convenances personnelles, un agent du grade d'adjoint territorial d'animation a demandé sa réintégration. Le besoin de service étant avéré, notamment au regard de l'organisation actuelle du service périscolaire qui compte que trois responsables d'équipe, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin de tenir compte de cette situation et des évolutions intervenues dans les effectifs à la suite de plusieurs départs à la retraite et recrutements. Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à cette mise à jour par la création du support suivant en vue du retour de l'agent :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	35	AANT-1

- 4) Les affectations définitives des missions périscolaires ayant été arrêtées pour l'année scolaire, il convient de mettre en adéquation les postes budgétaires avec les besoins réels du service et les quotités de travail correspondantes.

À ce titre, il est proposé au conseil municipal de supprimer deux postes à temps non complet de 18h42 hebdomadaires et de 23h45 hebdomadaires comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps non complet à complet à 18h42 hebdomadaires	AANT-RS-P-MJ3
ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps non complet à complet à 23h45 hebdomadaires	AANT-M-RS-P-MJ2

Et de créer un poste affecté à la restauration scolaire à raison de 8h20 hebdomadaires, deux postes affectés aux activités périscolaires du matin et à la restauration scolaire à raison de 11h30 hebdomadaires chacun, et un poste affecté à la restauration scolaire et aux activités périscolaires de l'après-midi à raison de 14h40 hebdomadaires comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps non complet à complet à 8h20 hebdomadaires	AANT-RS-7
ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps non complet à complet à 11h30 hebdomadaires	AANT-M-RS-1
ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps non complet à complet à 11h30 hebdomadaires	AANT-M-RS-2
ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps non complet à complet à 14h40 hebdomadaires	AANT-RS-P4

Ces modifications permettront d'adapter le tableau des effectifs à l'organisation effective des services périscolaires et de restauration scolaire.

• **Pôle Education (Art.L313-1 CGFP) – Service scolaire et entretien des locaux scolaires**

Une agente titulaire occupant un emploi à temps non complet de 14h40 hebdomadaires au sein du service périscolaire assurait également des missions de remplacement sur un poste d'ATSEM. À la suite d'une mutation, elle a été recrutée sur un poste d'agente éducatif animation à hauteur de 32h20 hebdomadaires, correspondant aux besoins permanents du service.

Il est donc proposé au conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs par la suppression du poste suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps non complet à complet à 14h40 hebdomadaires	AANT-RS-P7

Et la création du poste suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
---------	----------------	-------	-----------	-------------------------------	-------------

ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	Temps non complet à complet à 32h20 hebdomadaires	AANT-RS- P7
-----------	---	------------------------------------	---	---	----------------

• **Pôle Education (Art.L313-1 CGFP) – Service scolaire et entretien des locaux scolaires et Pôle Jeunesse SVA – Equipe entretien**

Considérant l'évolution des besoins du service en matière d'entretien des bâtiments communaux, et notamment ceux de l'école Source Charmanches, il apparaît nécessaire d'adapter l'organisation des emplois concernés.

Il est ainsi proposé de supprimer un emploi à temps complet d'adjoint technique territorial et de créer, en remplacement, deux emplois à temps non complet d'adjoint technique territorial, à raison de 24h15 et 7h05 hebdomadaires.

Cette évolution vise à mieux correspondre aux besoins actuels du service et à optimiser la répartition des missions d'entretien. Il est donc proposé de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit, par la suppression du poste suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	Temps complet	ATECH-24

Et la création des deux postes suivants :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	Temps non complet à complet à 24h15 hebdomadaires	ATECH-4
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	Temps non complet à complet à 7h05 hebdomadaires	ATECH-6

• **Pôle Accueil – Affaires Générales - Citoyenneté (Art.L313-1 CGFP)**

Considérant le départ à la retraite d'une agente du pôle Accueil, Affaires générales et Citoyenneté occupant un emploi à temps non complet de 29h30 par semaine, il est proposé de créer un emploi à temps complet de chargée d'accueil et du courrier, officier d'état civil et référente funéraire.

Cet emploi a vocation à assurer la gestion du courrier, les missions d'officier d'état civil ainsi que les activités relatives aux affaires funéraires et à la gestion du cimetière. L'évolution du besoin de service est notamment liée à la mise en fonctionnement de la chambre funéraire, qui entraîne une augmentation de la charge de travail dans ce domaine.

Il est donc proposé de supprimer le poste permanent suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ADMINISTRATIVE	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	Temps non complet à complet à 29h30 hebdomadaires	AADM-P2-2

		TERRITORIAL PRINCIPAL 2ÈME CL.			
--	--	--------------------------------------	--	--	--

Et de créer le poste permanent suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ADMINISTRATIVE	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CL.	C	Temps complet	AADM-P1-5

DIRECTION DES SERVICE TECHNIQUES

• Pôle Espaces Publics (Art.L313-1 CGFP)

Considérant le départ à la retraite d'un agent affecté au service de la maintenance urbaine et son remplacement par un agent dont le support de poste existe déjà au tableau des effectifs, il est proposé de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs, par la suppression du poste suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	AGENTS DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE	C	Temps complet	MAIT-16

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES ET MOYENS

Afin de renforcer les moyens de la collectivité en matière de police rurale, de surveillance du domaine communal et de prévention, il est proposé de créer deux emplois relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
POLICE	GARDE CHAMPÊTRE	GARDE CHAMPÊTRE CHEF	C	Temps complet	GCC-1
POLICE	GARDE CHAMPÊTRE	GARDE CHAMPÊTRE CHEF PRINCIPAL	C	Temps complet	GCCP-1

• Pôle Ressources Humaines (Art. L424-1 CGFP)

Conformément aux dispositions de l'article L.424-1 du Code général de la fonction publique et des articles L.6227-1 et suivants du Code du travail relatifs à l'apprentissage dans le secteur public, il est proposé de recourir à un nouveau contrat d'apprentissage au sein de la collectivité et de créer, pour une durée d'un an, un poste d'apprentie affectée au pôle Ressources humaines, en vue de la préparation d'un Bachelor « chargé/e des ressources humaines ». L'apprentie participera aux missions de gestion de la paie, des

carrières et de l'administration du personnel sous l'encadrement d'un maître d'apprentissage désigné au sein du pôle.

Ce recrutement s'inscrit dans le cadre du dispositif d'accompagnement proposé par le Centre de gestion de l'Isère (CDG38), en partenariat avec l'association Ohé Prométhée Isère pour participer à l'insertion des personnes ayant la qualité de travailleur handicapé.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer un poste d'apprentie pour une durée d'un an à compter de l'année universitaire 2026-2027 comme suit :

MOTIF : RECRUTEMENT TEMPORAIRE	DIPLÔME PREPARE	TEMPS DE LA FORMATION	N° POSTE
SOUTIEN A L'APPRENTISSAGE	Bachelor « chargé/e des ressources humaines »	1 an	APPR-1

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- De modifier le tableau des effectifs de la commune afin d'adapter le besoin de service public.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

16 SEP. 2026
Crolles, le
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles



La secrétaire de séance
Sylvaine FOURNIER

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, la responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.